

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Verdun
HERBEUVILLE - COMMUNE

Procès verbal

Le lundi 17 novembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Samuel BORTOT.

Secrétaire de la séance : Jérôme AUBRY

Présents : Jérôme AUBRY, Samuel BORTOT, Catherine Paltz, Michel DAL'ARMELINA, Christophe SARDAILLON, Frédéric SCHIANO-DI-COLA, Pauline WAHU

Représentés :

Absents et excusés : David BEAUSOLEIL, Véronique BERT, Gilbert SAINTIGNON, Jarno VAN DE VEN

Ordre du jour :

cession d un usoir place de la mairie
subvention voyage scolaire
devis rénovation logement no 4
questions diverses

Délibérations du conseil :

cession d une partie d un usoir place de la mairie (N° DE_024_2025)

Le Maire explique que :

il convient de régulariser une situation cadastrale et sur demande de MR et MME SARDAILLON CHRISTOPHE

Vu le bornage effectué par le cabinet ARPENT CONSEILS géomètre expert,

Vu que l'enquête publique ne s'avère pas nécessaire,

Il convient dès lors de statuer sur la cession d'un usoir communal à MR ET MME CHRISTOPHE SARDAILLON.

notons que Mr sardaillon christophe étant conseiller est sorti et ne participe pas au vote.

notons que le numéro de parcelle et sa superficie seront connus dans une prochaine délibération car le cadastre n a pas transmis à ce jour la nouvelle numérotation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité :

- Accepte de céder la parcelle qui sera détachée située 12 Place de la Mairie à MR ET MME SARDAILLON Christophe, pour un montant de 25€ le mètre carré .
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents.

l acheteur s acquittera des frais de géomètre et d'acte de publicité foncière.

fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Délibération : adoptée

subvention sortie scolaire 2025 (N° DE_022_2025)

Le maire propose de subventionner les sorties scolaires (voyages à l'étranger) des collégiens habitants notre commune .

la commune ne mettant pas au pot commun du collège et préférant un versement direct aux familles après connaissance du reste à charge fourni par l'établissement scolaire.

enfants concernés:

MARCHI ENZO
VAN DE VEN YANA
BOUZIKA KEO (famille bouzika - dony)
RAMASEILLES MANON

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 200€ aux familles concernées.

Délibération : adoptée

devis rénovation du logement no 4 (N° DE_023_2025)

Le maire propose au conseil municipal de renover le logement de commune no 4

remplacement du parquet
remplacement des tablettes de fenetres.

société M.F CONSTRUCTION

montant 3968.98 euros ttc.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis

fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Délibération : adoptée

Samuel BORTOT
Président de séance

Jérôme AUBRY
Secrétaire de séance